



MOUVEMENT 2021

Snuipp-FSU 09



Position du SNUipp-FSU

- Le SNUipp-FSU est opposé à la nouvelle formule du mouvement et les modalités d'attribution des postes.
- Il constitue une vraie dégradation des conditions d'affectation des personnels qui pourront obtenir des postes qu'ils n'auront pas demandés. (extension : vœu 999)
- En effet, jusqu'à présent de part ses règles et les possibilités de vérification par les syndicats, le mouvement était équitable et transparent. Traité dorénavant par un algorithme, il devient opaque et bien plus aléatoire. La CAPD Mouvement n'existe plus (Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019).
- L'algorithme est un codage informatique qui retranscrit les orientations ministérielles et sa gestion comptable des personnels.

Position du SNUipp-FSU 09

- L'ordre des priorités des MUG et des zones infra-départementales est laissé à l'appréciation de chaque DSDEN.
- L'ordre choisi n'est pas anodin.
- Ainsi, en Ariège, l'IA a clairement fait le choix de :
 - Mettre en premier les zones infra-départementales les moins demandées (Lavelanet, Ax, Tarascon, Seix...) ;
 - Mettre en premier les MUG direction, ASH...
- Cela assure à l'IA que ces postes seront occupés par des personnels qui l'obtiendront lors de l'extension des vœux par l'algorithme, donc pas par choix.
- L'administration gère avant tout les postes avant les ressources humaines et les conditions de travail des personnels.

Le calendrier

- Du 13 avril au 9 mai inclus : saisie des vœux.
- Avant le 17 mai midi : retourner l'accusé de réception des vœux daté et signé.
 - A défaut, la participation au mouvement sera annulée. Les enseignant.e.s seront alors affecté.e.s sur les supports demeurés vacants à l'issue du mouvement.
 - Bien vérifier les données (nombres d'enfants, barèmes...). Rajouter à la main les points pour mesure de carte scolaire, postes sensibles... Au-delà de cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.
- Du 21 mai au 3 juin 2021 inclus : Communication des barèmes et période de demande de modification des barèmes.
- A partir du 8 juin 2021 : résultats du mouvement principal
- Fin juin/début juillet : résultats de la phase d'ajustement / affectations PES
- Début Septembre (à l'issue CDEN) : phase d'ajustement de septembre

Deux types de personnels

- Les personnels obligatoires : ils sont obligés de participer au mouvement car à titre provisoire, en disponibilité, entrant dans le département... (Vœux Ecran 1 Et Ecran 2)
- Les personnels non-obligatoires : ayant un poste à titre définitif mais souhaitant changer de poste. (Ecran 1 seulement)

Le portail de saisie



- Attention, ne pas naviguer avec Internet Explorer
- Préparer son identifiant et mot de passe Arena
- Se connecter à Arena : si2d@ac-toulouse.fr
- Choisir gestion des personnels
- Choisir le service I-Prof
- Dans I-Prof choisir « les services »
- Dans « les services », cliquer sur SIAM

I-Prof - Votre assistant Carrière

Plusieurs services internet peuvent vous aider

- ▶ Utilisez **SIAM** pour déposer votre dossier (pour les professeurs des écoles hors classe et hors échelon spécial de la classe exceptionnelle).
- ▶ Utilisez le service SIAP/Iprof, en particulier pour les professeurs des écoles hors classe et hors échelon spécial de la classe exceptionnelle.

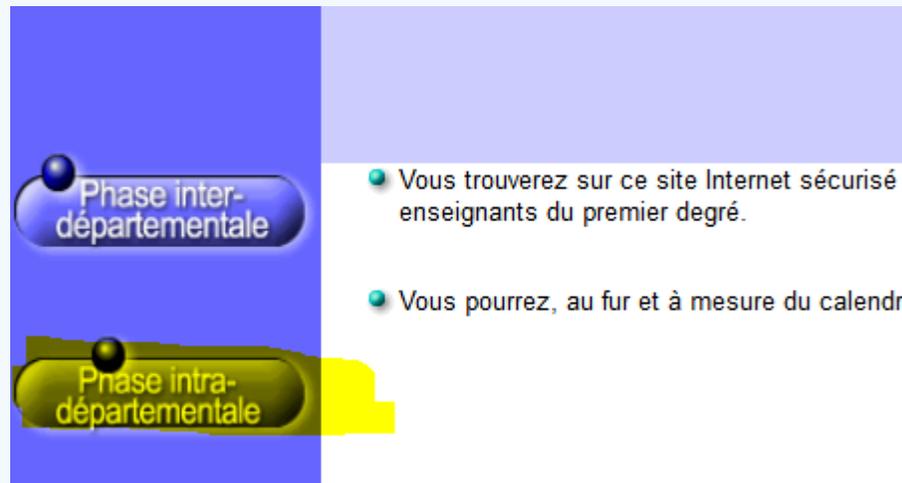
Vous pourrez également consulter les services suivants :

- ▶ Le service SIAP n'est pas accessible pour les professeurs des écoles hors classe et hors échelon spécial de la classe exceptionnelle.
- ▶ Utilisez [SIAE](#) pour gérer vos renseignements.

Accéder à la campagne

Le portail de saisie

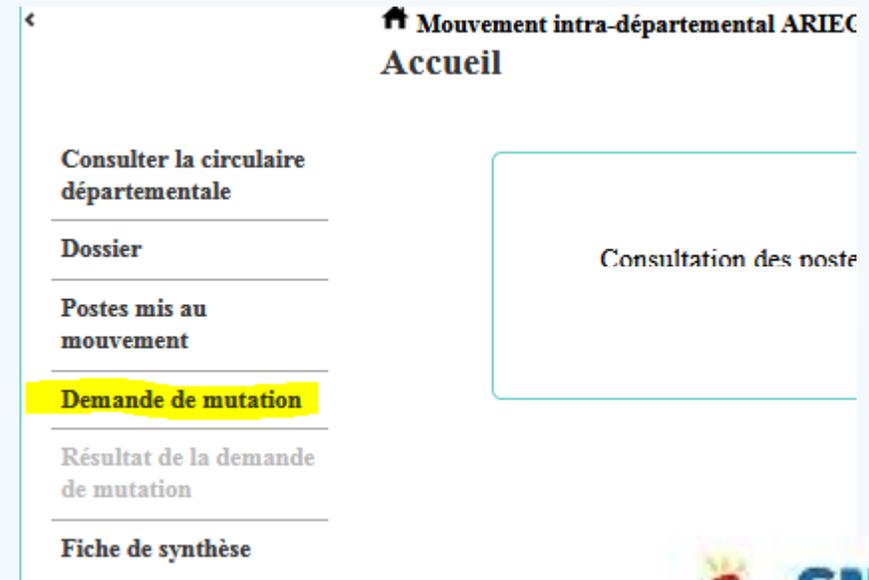
- Choisir phase intra-départementale
- Choisir demande de mutation



Phase inter-départementale

- Vous trouverez sur ce site Internet sécurisé enseignants du premier degré.
- Vous pourrez, au fur et à mesure du calendr

Phase intra-départementale



← **Mouvement intra-départemental ARIEC**
Accueil

Consulter la circulaire départementale

Dossier

Postes mis au mouvement

Demande de mutation

Résultat de la demande de mutation

Fiche de synthèse

Consultation des poste

Deux types d'écran

- Si vous êtes titulaire d'un poste : personnel non-obligatoire

Ecran 1 :
de 0 à 40 vœux
Vœu géographique
Vœu précis
Vœu titulaire de
secteur

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 07/04/2019
Dernière mise à jour le : 07/04/2019 à 23 h 14.

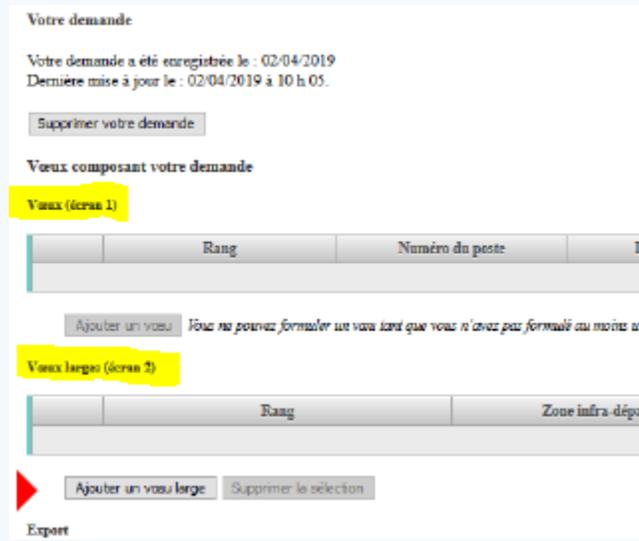
Vœux composant votre demande

	Rang	Numéro du poste	Libellé
			Vou:

Deux types d'écran

- Si vous êtes non titulaire d'un poste : personnel obligatoire

Ecran 2 :
Entre 1 et 30
vœux larges =
Zone infra/MUG



Voici un aperçu de l'interface de l'application :

Votre demande
Votre demande a été enregistrée le : 02/04/2019
Dernière mise à jour le : 02/04/2019 à 10 h 05.
[Supprimer votre demande]

Vœux composant votre demande

Vœux (écran 1)

Rang	Numéro du poste	Lib

[Ajouter un vœu] Vous ne pouvez formuler un vœu large que vous n'avez pas formulé au moins un vœu précis.

Vœux larges (écran 2)

Rang	Zone infra-départ

[Ajouter un vœu large] [Supprimer la sélection]

Export

Ecran 1 :
de 0 à 40 vœux
Vœu
géographique
Vœu précis
Vœu titulaire de
secteur

Il faut compléter l'écran 2 en premier, cela débloquent l'accès à l'écran 1.

Si l'on veut supprimer un vœu large sur l'écran 2, il faut d'abord en rajouter un avant.

Le vœu géographique n'est pas obligatoire.

A stylized, colorful illustration of a landscape. The foreground features rolling green hills with a brown path. On the left, there is a green tree, a purple flower, and an orange flower. A red bird is flying in the sky. The background consists of layered blue and white bands representing the sky.

Les vœux possibles et/ou obligatoires

Les vœux précis

- Pour les personnels obligatoires et non obligatoires sur l'écran 1
- Ex : Mirepoix maternelle poste d'adjoint ; Saverdun élémentaire poste d'adjoint...

LAROQUE D OLMES "0090251Z" E.M.PU JOLIOT-CURIE RUE GEORGE SAND IEN:IEN FOIX-HTE ARIEGE-P. CATHARES 147 DIR.EC.MAT 3 CLASSES 173 TIT.R.BRIG 346 ENS.CL.MA
LASSERRE "0090252A" E.E.PU LE VILLAGE IEN:IEN SAINT LIZIER- ARIEGE OUEST 45 DIR.EC.ELE 2 CLASSES 264 ENS.CL.ELE
LAVELANET "0090260J" REP E.E.PU GPE 1 LAMARTINE 2 BIS RUE RENE CASSIN IEN:IEN FOIX-HTE ARIEGE-P. CATHARES 125 DIR.EC.ELE 11 CLASSES 176 TIT.R.BRIG 215 CLIS.1.MEN OPTION D ULIS ECOLE 1019 DECH DIR 50 % 266 ENS.CL.ELE

Les vœux de titulaire de secteur

- Tous les personnels (obligatoires ou non-obligatoires) peuvent en faire un ou plusieurs sur l'écran 1.
- Vœu rattaché à une école sur une circonscription. Sur le listing, leur code est dans les écoles de rattachement.
- Ces vœux sont composés par le regroupement de rompus de temps partiels, de décharges de direction, de postes demeurés vacants ou qui le deviendraient à l'issue du mouvement.
- Ils sont obtenus à titre définitif, mais leur composition exacte ne sera connue des personnels qu'à la phase d'ajustement de juin. Leur composition sera revue tous les ans en fonction des nouvelles libérations de supports.
- Ce sont des postes sensibles qui permettent d'obtenir la bonification liée aux postes sensibles.

PAGE : 9

FOIX *0090212G*
E.E.PU GPE 1 LUCIEN GORON
10 BIS BOULEVARD ALSACE LORRAI
IEN:IEN FOIX-PAYS DE FOIX-ASH
115 DIR.EC.ELE 8 CLASSES
168 TIT.R.BRIG
207 RE.BRI.ASH
208 T.R.S. (TITULAIRE DE SECTEUR)
216 ANIM.SOU (USEP et OCCE - POSTES A PROFIL)
218 CLIS.1.MEN ULIS ECOLE OPTION D
245 ENS.APPLICAT PEMF
282 ENS.CL.ELE
394 MAITRE SUP DISPOSITIF PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES
402 REG.ADAP OPTION E

Les vœux géographiques

- Deux choix : postes en maternelle ou postes en élémentaire.
- A saisir sur l'écran 1
- **Vœu non obligatoire pour tous les personnels !!!**

ZONE 1 : ECOLES RATTACHEES AUX COLLEGES DE LAVELANET
ZONE 2 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE AX LES THERMES
ZONE 3 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE TARASCON-VICDESSOS (sauf QUERIGUT)
ZONE 4 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE SEIX (sauf USTOU)
ZONE 5 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE SAINT GIRONS (sauf SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS, ORGIBET et SENTEIN)
ZONE 6 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE LE MAS D'AZIL
ZONE 7 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE LEZAT
ZONE 8 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE MIREPOIX
ZONE 9 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE MAZERES
ZONE 10 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE SAVERDUN
ZONE 11 : ECOLES RATTACHEES AUX COLLEGES DE PAMIERS
ZONE 12 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE FOIX
ZONE 13 : COMMUNE DE SENTEIN

Pour les zones ci-dessous, il y a 1 vœu chargé d'école (ENS DE)

ZONE 14 : COMMUNE DE QUERIGUT
ZONE 15 : COMMUNE DE SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS
ZONE 16 : COMMUNE D'USTOU
ZONE 17 : COMMUNE D'ORGIBET

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ARIEGE
MOUVEMENT : 2021

LISTE DES VACANTS ET SUSCEPTIBLES VACANTS (VŒUX PRECIS ET GEOGRAPHIQUES)

PAGE : 1

RGT SEIX
- REGROUPEMENT DE COMMUNES -
446 ENS.CL.ELE

RGT AX
- REGROUPEMENT DE COMMUNES -
453 ENS.CL.ELE
454 ENS.CL.MA

Pour chaque zone géographique ci-dessous, il y a :
- 1 vœu adjoint élémentaire (ENS ECLE)
- 1 vœu adjoint maternelle (ENS ECMA)



Vœu large

- De 1 à 30 maximum pour les personnels obligatoires sur l'écran 2
- Le vœu large combine une zone infra-départementale (zone Lavelanet ; zone Ax-les-Thermes...) et un RMUG (enseignants ; titulaires remplaçants ; ASH).
- Les 17 Zones et 7 MUG sont classés par priorités.

LISTE DES ZONES INFRA-DEPARTEMENTALES (ECRAN 2)

Elles sont au nombre de 17. Lors de l'étude par extension des vœux larges, l'algorithme procédera à l'affectation sur les postes demeurés vacants selon les priorités définies ci-dessous (zone = priorité 1, ...) en lien avec les mouvements d'unité de gestion ou MUG (annuaire Star) :

ZONE 1 : ECOLES RATTACHEES AUX COLLEGES DE LAVELANET

ZONE 2 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE AX LES THERMES

ZONE 3 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE TARASCON-VICDESSOS (sauf QUERIGUT)

ZONE 4 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE SEIX (sauf USTOU)

ZONE 5 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE SAINT GIRONS (sauf SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS, ORGIBET et SENTEN)

ZONE 6 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE LE MAS D'AZIL

ZONE 7 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE LEZAT

ZONE 8 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE MIREPOIX

ZONE 9 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE MAZERES

ZONE 10 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE SAVERDUN

ZONE 11 : ECOLES RATTACHEES AUX COLLEGES DE PAMIER

ZONE 12 : ECOLES RATTACHEES AU COLLEGE DE FOIX

ZONE 13 : COMMUNE DE SENTEN

ZONE 14 : COMMUNE DE QUERIGUT

ZONE 15 : COMMUNE DE SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS

ZONE 16 : COMMUNE D'USTOU

ZONE 17 : COMMUNE D'ORGIBET

PRIORITE 1 : DIRECTEURS D'ECOLE DE 1 CLASSE (chargé d'école) :

- 1 Tout poste de directeur des écoles élémentaires de 1 classe (chargé d'école) ;
- 2 Tout poste de directeur des écoles maternelles de 1 classe (chargé d'école).

PRIORITE 2 : DIRECTEURS D'ECOLE DE 2 A 3 CLASSES :

- 1 Tout poste de directeur des écoles élémentaires de 2 à 3 classes (par ordre croissant du nombre de classe) ;
- 2 Tout poste de directeur des écoles maternelles de 2 à 3 classes (par ordre croissant du nombre de classe).

PRIORITE 3 : DIRECTEURS D'ECOLE DE 4 ET 8 CLASSES :

- 1 Tout poste de directeur des écoles élémentaires de 4 et 8 classes (par ordre croissant du nombre de classe) ;
- 2 Tout poste de directeur des écoles maternelles de 4 et 8 classes (par ordre croissant du nombre de classe).

PRIORITE 4 : DIRECTEURS D'ECOLE DE 9 A 13 CLASSES :

- 1 Tout poste de directeur des écoles élémentaires de 9 à 13 classes (par ordre croissant du nombre de classe).

PRIORITE 5 : ADAPTATION ET SCOLARISATION DES HANDICAPES (ASH) :

- 1 Tout poste d'enseignant en ULIS école ;
- 2 Tout poste d'enseignant spécialisé en SEGPA ;
- 3 Tout poste d'enseignant spécialisé en EREA ;
- 4 Tout poste d'éducateur d'intérim en EREA ;
- 5 Tout poste d'enseignant spécialisé en ITEP/IME.

PRIORITE 6 : TITULAIRES REMPLACANT :

- 1 Tout poste de titulaire remplaçant Brigade ;
- 2 Le poste de titulaire remplaçant ASH.

PRIORITE 7 : ENSEIGNANTS :

- 1 Tout poste d'adjoint des écoles élémentaires ;
- 2 Tout poste d'adjoint des écoles maternelles ;
- 3 Tout poste de titulaire de secteur ;
- 4 Tout poste de compensation décharge de direction.

Vœu large sur SIAM

Mouvement intra-départemental HAUTE-LOIRE

Ajout d'un vœu large retour

Cet écran permet la saisie d'un vœu obligatoire.

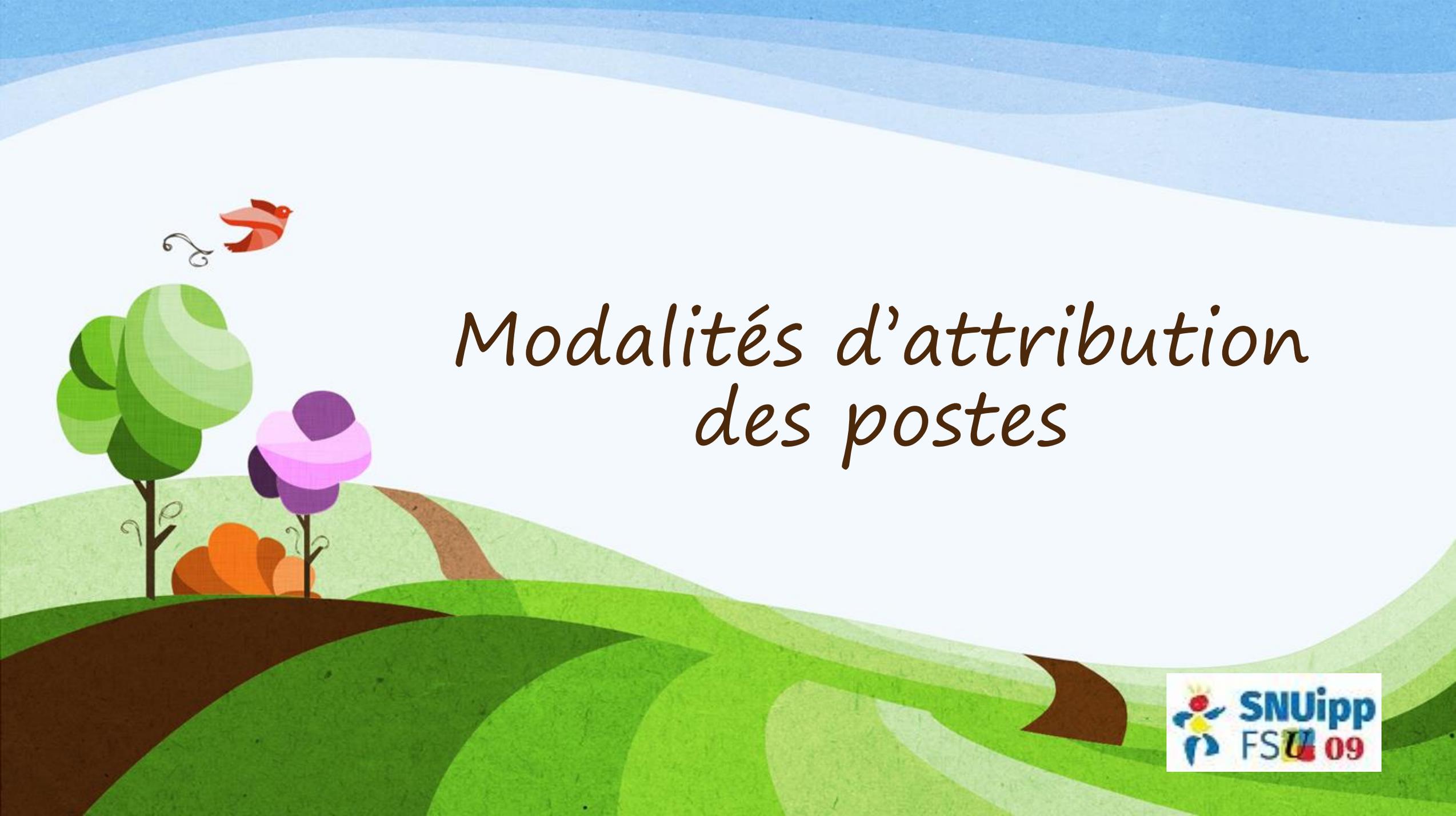
Zone infra départementale	BRIOUDE	▼	Consulter le détail de cette zone infra-départementale
Regroupement de MUG	ASH	▼	Consulter le détail de ce regroupement de MUG

Valider



Récapitulatif vœux possibles

Personnels non obligatoires	Personnels obligatoires	
Ecran 1	Ecran 1	Ecran 2
Vœux précis Vœux titulaire de secteur Vœu géographique non obligatoire De 1 à 40	Vœux précis Vœux titulaire de secteur Vœu géographique non obligatoire De 0 à 40	Vœux larges De 1 à 30

A stylized, colorful illustration of a landscape. The foreground features rolling green hills with a brown path. On the left, there is a green tree, a purple flower, and an orange flower. A red bird is flying in the sky. The background consists of layered blue and white bands representing the sky.

Modalités d'attribution des postes

Personnels non-obligatoires

- Vœu 1 étudié. Si non obtenu, on passe au vœu 2 et ainsi de suite.
- Si un poste obtenu, il l'est à titre définitif.
- Si aucun poste obtenu, le personnel reste sur son poste.
- **TOUJOURS CLASSER LES VŒUX DANS L'ORDRE DE SES PREFERENCES.**

Personnels obligatoires

- L'ordinateur balaie l'écran 1.
- S'il ne trouve pas de poste, il passe à l'écran 2 et va étudier le premier vœu large (zone infra-départementale + MUG).
- Pour trouver un poste, l'ordinateur garde le MUG choisi. Pour balayer la zone, il semble que l'ordinateur part de la commune mise en vœu précis 1 dans l'écran 1 et élargit à partir de celle-ci. Il faudrait donc que le premier vœu précis et le vœu large coïncident.
- Si un poste est trouvé, il est attribué à titre définitif sauf ASH si pas les titres requis.
- Si pas de postes, on passe au vœu large 2 s'il y en a un...
- Si pas de postes à l'issue de tous les vœux larges, on passe à l'extension de vœux. (Vœu 999)

Extension des vœux par algorithme

- Si rien n'est obtenu à l'écran 1 et 2, l'ordinateur part du MUG 1 direction écoles de 2 à 7 classes (ordre prédéfini...), le décompose et le croise avec toutes les zones :
 - MUG 1 + ZONE 1 ;
 - MUG 1 + ZONE 2 ;
 - MUG 1 + ZONE 3...
- Idem avec le MUG 2 (direction 8 et 9 classes)
 - MUG 2 + ZONE 1
 - MUG 2 + ZONE 2
 - MUG 2 + ZONE 3...
- Si rien n'est obtenu, l'ordinateur passe au MUG.
- Un vœu obtenu par extension est obtenu à titre provisoire.

Ecran 2 : faut-il favoriser zone ou poste ?

- Si on souhaite favoriser un type de poste (remplaçants par exemple), il faut faire plusieurs vœux larges sur le MUG 6.
 - Risque : obtenir un poste qui nous convient mais loin de chez soi à titre définitif.
- Si on souhaite favoriser une zone géographique, il faut élargir les MUG demandés en mettant les MUG du plus souhaité au moins souhaité.
 - Risque : être près de chez soi mais sur un poste que l'on ne voulait peut-être pas à titre définitif.

BON COURAGE !!!!!

